

	Département de l'Isère		République française	
	N° 2024 - 69	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
17/10/2024	Tarif du pavé publicitaire du Bulletin municipal à compter de celui de 2024			

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 038-213801145-20241017-202469-DE

S²LOW

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 10/10/2024.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 10/01/2024 par messagerie.

Présents : AIME Jean-Claude. CHORON Vincent. COLANGELI Muriel. CONTRERAS Joseph. CRUYPENINCK Bruno. DEYRIEUX Caroline. DUGUA Véronique. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie. ROZELIER Arlette. VIALLATTE Régis. DULONG Aurélie (arrivée à 21h06).

Excusée : BARREL Natacha.

Absent : MERNISI Chakib.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2023-57 en date du 19 octobre 2023 et relative au tarif du pavé publicitaire du bulletin municipal à compter de 2023.

Il l'informe que la Commission « Information- Communication », en charge de ce bulletin municipal, a décidé, lors de sa réunion de ce lundi 14 octobre 2024, de réévaluer le tarif du pavé publicitaire de 46 € et de le fixer désormais à 47 €, en conservant le même format unique de 9 cm x 5 cm.

Il lui propose de valider la décision de la Commission « Information – Communication ».

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L.2121-29,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide la décision de la Commission « Information – Communication » en charge du Bulletin municipal, soit :

- **Un tarif unique de 47 € (quarante-sept euros)**
- **Un format unique de 9 x 5 cm**
- **A compter du Bulletin municipal 2024**

Charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des artisans et des entreprises répondant favorablement à la proposition d'insertion d'un pavé publicitaire dans le Bulletin municipal 2024 de la commune de Clonas sur Varèze, et auprès du Service de Gestion Comptable du Roussillonnais (Isère),

Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Extrait certifié conforme par le Maire,
A Clonas sur Varèze, le 18 octobre 2024,

Le Maire,
Régis VIALLATTE



La secrétaire,
Arlette ROZELIER